



Les Martres-de-Veyre  
*naturellement côté*

Mairie des Martres de Veyre  
place Alphonse Quinsat  
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID : 063-216302141-20230620-DB\_2023\_06\_10-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents :

Nombre de votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/06/2023

**PRESENTS :** Pascal PIGOT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Annick BARDEY - David PERREIRA - Sébastien BERNARD Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

**ONT DONNE POUVOIR :** Martine BOUCHUT (Procuration à Catherine PHAM) - Sylvie CAMUS (Procuration à Christophe CHAPUT) - Stéphanie DUBIEN (Procuration à Pascal BARTHELEMY) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Pascal PIGOT)

**ABSENTS :** - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Éric CANDIOLO - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET- Kévin TREMOUILLE

Gloria DIALLO a été élue secrétaire.

n° 2023-06-10

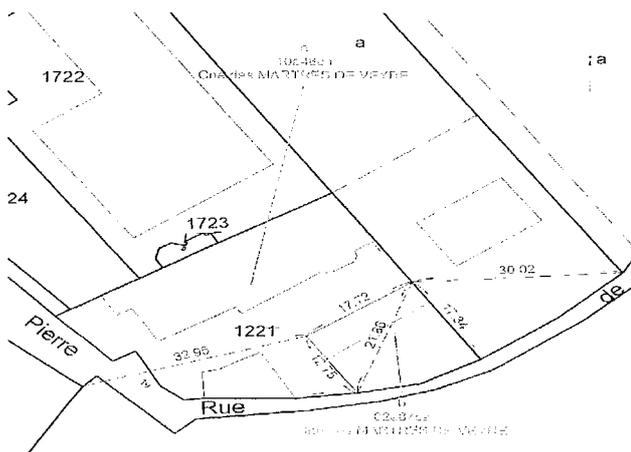
CM du 20.06.2023

### **Objet : vente immeuble sur parcelle AH 1221**

La commune des Martres-de-Veyre, propriétaire de la parcelle AH 1221 au 19 rue du Pont de la Pierre, envisage de céder un des bâtiments présents sur cette parcelle.

Ce bâtiment est composé de 4 appartements et de caves libres d'occupation depuis avril 2022.

Un document d'arpentage a été nécessaire afin de délimiter l'immeuble en intégrant une partie de la cour existante à usage de stationnement devant la façade principale.



Ce bien ainsi défini a été évalué par les services du domaine à un prix de 250 000 € +/- 15%.

Les diagnostics obligatoires (énergétique, amiante, plomb, assainissement ...) liés à la cession d'un bien ont été réalisés.

En date du 09/05/2023, M. CHASSAGNE Romain et M. BRANCATO Julien ont fait une offre d'achat (sous conditions) au prix de 258 000 € frais d'agence inclus soit 250 000 € net vendeur et 8000 euros de commission d'agence à leurs charges.

Les conditions de cette proposition sont les suivantes :

- l'obtention d'un prêt d'un montant de 268 000 € sur 15 ans au taux nominal de 2.7%,
- l'accord du service urbanisme pour le remplacement des fenêtres en PVC,
- la cession et l'intégration à la vente d'un espace dédié au parking sur la totalité de la façade principale afin de permettre la création de 6 places de stationnement,
- la réalisation des diagnostics obligatoires.

Le bien est destiné à être substitué au profit de la SCI en cours d'élaboration de M. CHASSAGNE et M. BRANCATO.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :**

- AUTORISE** la vente d'une partie de la parcelle AH 1221 à M. CHASSAGNE et M. BRANCATO au profit de leur future SCI à 250 000€ net vendeur
  - CHARGE** Maître MARTIN Emilie aux Martres-de-Veyre de la vente.
  - DECIDE** que les frais liés à cette vente seront pris en charge par l'acquéreur
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Pour :	22
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 21 juin 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,  
Pascal PIGOT

